

Schéma Régional de Santé 2018-2023: Bilan des Feuilles de Route PRS 2018-2021

Orientation Stratégique : : La promotion et la protection de la santé mentale

Objectifs Généraux à 10 ans :

- Promouvoir le bien être mental et la prévention de la souffrance psychique et des conduites suicidaires
- Améliorer les parcours de santé des personnes ayant des troubles ou handicap psychiques
- Faire évoluer les pratiques des professionnels du sanitaire, du social et du médicosocial

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers d'actions inscrits dans PRS 2018-2023	Etat de réalisation -Synthèse des actions menées 2018-2021
1. Prévenir les maladies mentales et renforcer l'acceptation sociale des personnes atteintes	1. Programme de l'Education Nationale de développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge et parcours éducatif en santé	<u>Synthèse des actions menées 2018-2021</u> - Développement des programmes de compétences psychosociales et de renforcement des habiletés parentales expérimentés sur le territoire , qui couvrent toutes les classes d'âge orientés sur les addictions , la nutrition avec impact en santé mentale. Peu d'actions mises en œuvre à visée Santé Mentale. Des programmes de prévention spécifiquement orientés sur le bien être mental des élèves mais qui restent très minoritaires.
	2. Programme de renforcement des habiletés parentales	-Structuration de la démarche de prévention des maladies mentales avec l'Éducation Nationale et les communes : * Redéfinition des méthodes d'intervention en milieu scolaire avec la signature de la convention de partenariat entre l'ARS et l'Education Nationale. * Pas de développement de nouveaux Conseils Locaux de Santé Mentale mais intégration de la thématique Santé mentale dans les Contrats Locaux de Santé signés avec les communes : en cours pour les communes du Port, de Saint Joseph et de l'Etang Salé.
	3. Développement des Conseils Locaux de Santé Mentale	-Lancement d'un appel à projets en 2021 visant à la prévention et à la promotion de la Santé Mentale.
	4. Campagne de sensibilisation du grand public contre la stigmatisation et la discrimination liées aux troubles psychiques	-Des actions de sensibilisation du grand public contre la stigmatisation et la discrimination liées aux troubles psychiques menées dans le cadre de la semaine annuelle d'information en santé mentale organisée.Un contexte sanitaire qui a rendu difficile la mise en place de telles actions.Des initiatives qui relèvent des opérateurs de santé , relais essentiels pour la sensibilisation à la santé mentale. <u>Actions 2022-2023 retenues</u> -Poursuite des programmes de prévention et de promotion -Poursuite des formations prévention du suicide
2. Prévenir les conduites suicidaires	1. Formations des professionnels du 1er recours au repérage du risque suicidaire	<u>Synthèse des actions menées 2018-2021</u> -Programme Vigilans opérationnel sur le territoire .
	2. Organisation des complémentarités entre les lignes d'écoutes téléphoniques, les associations d'accueil et les réseaux de prise en charge et de soins	-Installation d'un comité technique de prévention du suicide. <u>Formation au repérage du risque suicidaire:</u> -Déploiement des formations prévention suicide construite par le GEPS (Groupement d'Études et de Prévention du Suicide) en 3 niveaux : formation sentinelle ouverte aux personnes en contact avec une population ayant un risque de conduites suicidaires. Déploiement des 2 autres niveaux auprès des professionnels de santé.
	3. Mise en place de possibilités de re-contact des personnes ayant fait une tentative de suicide	-Déploiement du programme Papagéo et formation des équipes journalistiques
	4. Repérage des signes faibles de mal être chez les jeunes et les personnes âgées	<u>Lignes d'écoutes téléphoniques :</u> - Mise en place d'un numéro national de prévention du suicide
	5. Evaluation du programme Vigilans pour une généralisation du dispositif	- Installation d'un centre répondant régional. Une articulation avec l'offre locale (lignes d'écoutes bénévoles) est à travailler afin d'éviter les dispersions. -Mise en place en 2020 d'une plateforme régionale d'écoute et de soutien psychologique à destination du grand public et des professionnels de santé. Plate forme pilotée par la cellule d'urgence médico-psychologique de la Réunion, en articulation avec les acteurs locaux (associations bénévoles déjà existantes, CMP, professionnels de santé).

	6. Organisation d'une réponse d'hospitalisation rapide en aval des urgences	<p>Actions non mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Repérage des fragilités des personnes âgées et de mal-être chez les jeunes : Absence de consensus sur une grille de repérage des fragilités pour les personnes âgées (cf FR PA) - Organisation d'une réponse d'hospitalisation rapide en aval des urgences Pertinence de l'action à revoir dans le cadre de la Communauté Territoriale de Santé Mentale
3. Assurer les conditions d'un repérage et d'un diagnostic précoce des troubles psychiques	<p>1. Réorganisation de la répartition des missions de manière spécifique et complémentaire entre CMPEA et CMPP</p> <p>2. Réorganisation interne des CMPEA, CMPP, CMP et les équipes de liaison pédopsychiatrie dans les établissements, pour un premier rendez-vous à 1 mois, et un projet de soins ou de réorientation à 3 mois</p> <p>3. Consolidation des équipes périnatales de liaison, et des équipes mobiles pour les publics en situation de précarité de l'EPSMR et du CHU</p> <p>4. Développement de réponses ambulatoires spécifiques pour les adolescents et les personnes âgées</p>	<p>Synthèse des actions menées 2018-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un audit sur le fonctionnement des CMP et CMPEA en vue de rapprocher le fonctionnement de ces structures et de définir les missions socles et les effectifs nécessaires pour assurer leur mission. - Réorganisation des CMP et CMPEA avec renforcement des CMP et CMPEA en temps médical et en temps soignant par territoire pour apporter une réponse réactive aux situations péri-critiques . - Création d'une équipe mobile de santé mentale -précarité sur le territoire Sud. - Développement de réponses ambulatoires spécifiques pour les adolescents et les personnes âgées : cf objectif 4 <p>Actions retenues 2022-2023</p> <p>-Nouvelle organisation des CMP et CMPEA sur l'ensemble du territoire</p> <p>Actions non mises en œuvre</p> <p>Consolidation des équipes périnatales de liaison et des équipes mobiles précarité. Élaboration d'un état des lieux de l'offre et des besoins de la psychiatrie périnatale à réaliser par la communauté territoriale en vue d'un renforcement de l'ensemble des équipes de psychiatrie périnatale.</p>
4. Enrichir les modalités de prise en charge des troubles psychiques	<p>1. Développement d'une offre d'hospitalisation psychiatrique adulte complémentaire et assurant un maillage territorial</p> <p>2. Extension des capacités d'hospitalisation psychiatrique à l'accueil des jeunes dès 12 ans, dans le cadre de projet de soins dédiés adolescents – jeunes adultes</p> <p>3. Disposition d'une capacité d'hospitalisation de jour en détention</p> <p>4. Organisation d'un relai des CMPP et CMPEA avec des psychologues libéraux pour des suivis en psychologie de courte durée</p> <p>5. Extension capacitaire de l'unité vanille (hospitalisation complète en pédopsychiatrie)</p> <p>6. Création d'un lieu de prise en charge adapté aux situations de crise chez des adolescents avec troubles du comportement sans pathologie psychiatrique</p> <p>7. Développement de la téléconsultation et télé-expertise psychiatrique, notamment au sein des ESMS en complément des équipes mobiles de psychiatrie, et des centres de détention</p> <p>8. Réorganisation des conditions d'hospitalisation complète pour assurer la libre circulation des patients et le respect des droits des patients en hospitalisation libre ; révision des organisations de la surveillance des patients en hospitalisation sous contrainte</p> <p>9. Création au sein de l'hospitalisation publique, d'une unité de soins intensifs en psychiatrie, à recrutement Réunion/Mayotte, pour la prise en charge des patients hospitalisés sous contrainte et requérant une prise en charge et/ou une surveillance renforcées</p>	<p>Synthèse des actions menées 2018-2021</p> <p>Renforcement de l'offre en santé mentale.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ouverture d'un hôpital de jour pour adultes sur le territoire Sud . - Ouverture d'un hôpital de jour de 6 places au sein de la Maison d'Arrêt de Domenjod pour la prise en charge psychiatrique des détenus. -Création d'une unité de soins psychiatriques intensifs de 12 places à l'EPSMR pour la prise en charge des patients sous contrainte et nécessitant une surveillance continue. <p>Structuration d'une filière spécifique à destination des personnes âgées et des adolescents:</p> <p><i>Personnes âgées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Consolidation des équipes mobiles de gérontopsychiatrie pour un renforcement de leurs possibilités d'intervention en EHPAD, sur des sites de consultations de proximité ou à domicile. Déploiement d'une équipe mobile sur chaque territoire de santé. <p><i>Adolescents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Création d'unités dédiées pour adolescents en hospitalisation complète et de jour sur les territoires Est/Ouest et Sud.(sur l'ensemble des cliniques du Groupe Les Flamboyants -Extension des capacités de l'unité de crise à vocation régionale en hospitalisation complète (+ 4 places) -Soutien à l'activité de sismothérapie à la clinique les Flamboyants . <p>Actions 2022-2023 retenues</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déploiement des projets financés dans le cadre du contrat territorial de santé mentale -Installation de deux Maisons des Adolescents sur l'Est et le Sud, après la validation d'un modèle organisationnel validé en concertation avec le Conseil Départemental -Accompagnement de la réforme encadrant les pratiques d'isolement et de contention: Réorganisation des conditions d'hospitalisation des patients hospitalisés sous contrainte -Organisation d'un relai des CMP et CMPEA avec des psychologues libéraux pour des psychothérapies de courte durée: dispositif conditionné au remboursement des consultations des professionnels de santé par l'Assurance Maladie (a actualiser). - Expérimentation d'une équipe de soins intensifs à domicile

	10. Promotion des thérapies non médicamenteuses	<p>Actions non mises en oeuvre</p> <p>- Développement de la téléconsultation et la télé expertise psychiatrique: des expériences mises en place mais qui restent embryonnaires. Des consultations menées par téléphone dans le contexte de crise sanitaire afin de maintenir les accompagnements.</p>
5. Améliorer la fluidité des parcours de soins	1. Réorganisation extrahospitalière autour d'un CMP-pivot par secteur de santé mentale, selon les conclusions des travaux ANAP	<p>Synthèse des actions menées 2018-2021</p> <p>-Réorganisation de la psychiatrie extra hospitalière autour d'un renforcement des CMP et non une réorganisation extrahospitalière autour d'un CPM pivot par secteur.</p>
	2. Redéfinition des procédures d'orientation vers les urgences, selon les conclusions des travaux ANAP et harmonisation de l'accueil dans les 4 zones de santé	<p>-Axe prioritaire du Contrat Territorial de Sante Mentale : Consolidation d'une filière spécifique à destination des adolescents qui prévoit notamment la prise en charge des 16-18 ans.</p>
	3. Extension à la prise en charge des jeunes intégrant le passage à l'âge adulte des travaux sur l'organisation des parcours, à l'instar de l'approche déjà développée avec l'ANAP pour les adultes	<p>Renforcement de la coordination et complémentarité des interventions sanitaires, sociales et médico sociales :</p> <p>-Création et déploiement de la Plate forme d'Appui au Logement Inclusif (PALI): accompagnement des personnes issues des pensions marrons.</p>
	4. Renforcement de la coordination et de la complémentarité des interventions sanitaires, sociales et médicosociales :	<p>-Création du dispositif "un chez soi d'Abord" sur le territoire : Autorisation de 100 appartements dédiés à l'entrée directe dans le logement de personnes sans-abris avec des troubles psychiques sévères et durables avec un accompagnement soutenu par des équipes relevant de la psychiatrie mais aussi de l'addictologie et du social;</p>
	a. Recours à la PTA OIIS Appui	<p>-Création d'une équipe mobile santé -précarité</p> <p>-Création d'une équipe mobile de pédopsychiatrie d'appui aux professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la PJJ et de l'Education Nationale (EN) pour la prise en charge des jeunes de 12 -18 ans avec troubles du comportements liés à un trouble psychique avec risque de rupture de parcours .</p>
	b. Développement des prises en charge partagées entre établissements hospitaliers, médico-sociaux sur le modèle de la « Réponse accompagnée pour tous »	<p>Coordination des prises en charge des comorbidités psychiatriques et addictologiques :</p> <p>-Mise en place de consultations avancées d'addictologie en milieu psychiatrique (EPSMR en hospitalisation complète)</p> <p>-Dispositif expérimental "ERAP" (équipe relais addictions -Psychiatrie)-Portage réseau OTE.</p> <p>La coordination des prises en charge de ces comorbidités psychiatriques et addictologiques n'est en revanche pas protocolisée ni généralisée.</p>
6. Améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale des personnes avec troubles psychiques	1. Renforcement de l'offre de réhabilitation psycho-sociale au niveau des CMP	<p>Actions retenues 2022-2023</p> <p>-Travaux sur l'articulation de la santé mentale avec le Dipositif d'Appui à la Coordination (DAC) et avec le Service d'Accès aux Soins (SAS)</p>
	2. Favoriser le développement cohérent des services d'accompagnement à domicile tant en capacité qu'en polyvalence	<p>Synthèse des actions menées 2018-2021</p> <p>-Renforcement de l'offre de réhabilitation psycho-sociale avec la mobilisation de deux équipes de réhabilitation (territoire Nord et Sud)</p>
	3. Structuration de l'offre de soins ambulatoire autour du projet de création d'une centaine de places de maisons relais de la DJSCS	<p>-Développement de l'offre de réhabilitation par le logement.</p> <p>-Installation du dispositif "un chez soi d'abord avec le déploiement de 100 places dédiées à l'entrée directe dans le logement de personnes sans -abris avec des troubles psychiques sévères et durables . Accompagnement de ces personnes par des équipes relevant de la psychiatrie mais aussi de l'addictologie et du social.</p>
	4. Accroissement des capacités d'accueil de personnes en situation de handicap psychique en ESAT	<p>-Création d'une Plateforme d'Appui au Logement Inclusif (PALI) à destination des publics en situation de handicap psychique.</p>
	5. Création de nouveaux Groupements d'Entraide Mutuelle en handicap psychique	<p>-Augmentation de l'offre d'appartements à visée réhabilitative pour des personnes sortant d'une hospitalisation en service de psychiatrie.</p>
	6. Développement des capacités d'alternatives à l'hospitalisation complète (accueil familial thérapeutique, appartements de coordination thérapeutique, appartements associatifs à visée thérapeutique...)	<p>-Mise à disposition des professionnels de psychiatrie et de pédopsychiatrie des établissements de santé avec les ESMS (sur le secteur EPSMR).Non opérationnel sur le territoire Sud</p>
	7. Renforcement du dispositif de mise à disposition de professionnels de psychiatrie et de pédopsychiatrie des établissements de santé avec les établissements sociaux et médico-sociaux	<p>-Recrutement effectif de travailleurs pairs dans des équipes de réhabilitation psycho -sociale de la psychiatrie.</p> <p>Actions 2022-2023 retenues</p> <p>-Articulation de la psychiatrie avec le Dispositif d'Appui à la Coordination et avec le Service d'Accès aux Soins</p>
	8. Fluidification des parcours en hospitalisation de jour	<p>-Déploiement des projets financés dans le cadre de la Communauté Territoriale de Santé Mentale</p>
	9. Développement des accueils familiaux pour les handicapés psychiques avec formation	<p>Actions non mises en oeuvre:</p> <p>-Augmentation des capacités d'accueil de personnes en situation de handicap psychique en ESAT du fait du moratoire au niveau national.</p> <p>-Création de nouveaux GEM en handicap psychique</p> <p>-Développement d'une offre d'appui aux accueillants familiaux pour les handicapés psychiques</p>

7. Développer les connaissances et les compétences partagées en santé mentale	1. Formations croisées des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social pour développer l'interconnaissance et l'appropriation partagée des référentiels de bonnes pratiques	<u>Synthèse des actions menées 2018-2021</u> Renforcement et exploitation du recueil d'activité des établissements de santé * Action partiellement engagée dans le cadre de la construction du diagnostic territorial de santé mentale réalisée par la Communauté Territoriale de santé Mentale.
	2. Renforcement et exploitation du recueil d'activité des établissements de santé	Connaissance et observation en santé mentale -Lancement d'une enquête épidémiologique de santé mentale en population générale
	3. Soutien à la recherche et l'épidémiologie en santé mentale	<u>Actions 2022-2023 retenues</u> -Co-construction du projet de centre de ressource en sante mentale portée par la communauté territoriale -Construction et suivi des indicateurs d'activité des établissements pour une évaluation de l'impact des actions engagées dans le cadre du Contrat territorial -Réalisation de l'enquête épidémiologique de sante mentale en population générale <u>Actions non mises en œuvre</u> -Formations croisées des acteurs pour développer l'interconnaissance et l'appropriation partagée des référentiels de bonnes pratiques non effectives sur la période .Action à inscrire dans la réflexion menée en cours sur la création d'un projet de centre de ressources en santé mentale porté par la CTSM.